

[Texte]

Given that we cannot tighten that up as much as we might like to in legislative language, I think it becomes even more important that workers at least have the reassurance that there is someone on this administrative or governing body who brings the workers' perspective to bear on the decisions that it makes.

With regard to the financial contribution, this program like its predecessors, LAB and ILAP, is to be financed out of consolidated revenue. I will not comment on whether that is necessarily a good thing or a bad thing. Certainly we have taken the attitude with respect to unemployment insurance that we are quite happy to pay our share of unemployment insurance. Indeed, I would argue that by and large workers are paying the employer premium as well as the worker premium. Having said that, I am not led to want to advocate anything different with respect to UI.

Mr. Fee: You will have employers disagreeing with you and starting quite an argument as to who is paying what.

Mr. Baldwin: I think at the margin—that is, when UI premium rates are being changed—the employers probably gain when they are being reduced and actually pay when they are being increased. I think in a “stable” environment, employer UI premiums will tend to get factored into wage bargains before they are struck. That is not because of malevolence; that is just the way the world works, just as it works with private negotiated benefits.

Mr. Fee: I did say we had some philosophical differences.

Mr. Baldwin: Yes.

Mr. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): I would like to ask a question of Mr. Vallée, or any one of the three, if it pertains to them. Back in 1980, we had a recession in the retail industry. At that time, I was head of about 2,700 shops in Montreal. I visited most of them during the 1980-84 recession. Many had laid off a lot of their retail staff, and these people were unable to find jobs in the retail trade.

• 1025

We are talking today about retraining. We are also talking about a span of approximately four years. We also talked about an industry that would lay off most of their workers. These people would be allowed retraining.

The retail end would not be able to go one by one. If I have a shop and three employees and I lay off one, would that person be entitled or not to the POWA retraining

[Traduction]

Puisque nous ne pouvons pas, dans le texte de la loi, raffermir ces conditions autant que nous le voudrions, il devient d'autant plus important, à mon avis, que les travailleurs aient au moins l'assurance que quelqu'un, dans cet organisme administratif ou régisseur fasse connaître le point de vue des travailleurs en vue des décisions à prendre.

En ce qui concerne la contribution financière, ce programme, tout comme ses deux prédécesseurs chargés de veiller à l'adaptation des travailleurs, doit être financé à même le Trésor. Je m'abstiendrai de dire si cette disposition est nécessairement bonne ou mauvaise. En ce qui concerne l'assurance-chômage, nous avons adopté comme point de vue que nous sommes passablement heureux de payer notre part de cette assurance. J'irais même jusqu'à dire que, dans l'ensemble, les travailleurs payent la prime de l'employeur aussi bien que la leur. Je ne veux pourtant pas préconiser quoique ce soit au sujet de l'assurance-chômage.

M. Fee: Il y a des employeurs qui ne sont pas d'accord avec vous à ce sujet et qui pourraient bien entreprendre un débat quant à savoir qui paie le plus.

M. Baldwin: Je pense que, dans les situations marginales où il y a modification du taux des primes de l'assurance-chômage, les employeurs y gagnent probablement lorsqu'il y a réduction et paient effectivement lorsqu'il y a augmentation. À mon avis, lorsque la situation est stable, les primes d'assurance-chômage des employeurs ont tendance à être absorbées par les négociations sur les salaires. Ce n'est pas là de la méchanceté; c'est tout simplement ainsi que le monde est fait, tout comme c'est le cas des avantages négociés privément.

M. Fee: J'ai bien dit qu'il y a des différences de principes entre nous.

M. Baldwin: Oui.

M. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): J'aimerais poser une question à M. Vallée ou à l'un de vous trois, si cette question le touche particulièrement. En 1980, nous avons eu une récession dans l'industrie de la vente au détail. À ce moment-là, je dirigeais quelque 2,700 boutiques de Montréal. J'ai visité la plupart d'entre elles au cours de la récession de 1980 à 1984. Dans beaucoup de cas, on avait mis à pied une grande partie du personnel des vendeurs au détail et ces personnes étaient incapables de trouver de l'emploi dans la vente au détail.

Nous parlons aujourd'hui de recyclage. Nous parlons aussi d'une durée d'environ quatre ans. Il a aussi été question d'une industrie qui mettrait à pied la plupart de ses travailleurs. Ces gens-là auraient droit à des cours de recyclage.

Les travailleurs de la vente au détail ne pourraient pas partir l'un après l'autre. Si j'ai une boutique qui compte trois employés et s'il y en a un que je mets à pied, cette